

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi quinze Mars 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, Michel ISABEL, André BROU, Daniel ROBERT, Bruno DUPORT, René-Jean MOREAU PAGANELLI, MMES Elodie LEGER, Danièle LEGER, M. Ludovic DESHAYES, MME Laurence CHOTARD

Etaient absents excusés : MME Anne-Marie HAIE (pouvoir à M. LETHUILLIER), M. GUIRLIN, MME KERMARREC Nicole (pouvoir à B. LOQUET) M. Franck CAPILLERY, MME Susana JETHA (pouvoir à L. CHOTARD), M. Pierre-Jean POTOT (pouvoir à C. BOUCHER)

MME Elodie LEGER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°/ Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune qui fait ressortir, pour l'exercice 2012, un excédent de fonctionnement reporté de 450 770,34 €.

D.2013/03/15-01

LOCATION

BATIMENT

BEDARD A LA

CCLVD

2°/ Location bâtiment BEDARD à la CCLVD

Comme déjà évoqué précédemment, M. le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de louer la maison Bédard (sans le sous-sol), acquise en 2011 par la commune, à la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais », libérant ainsi le 2^{ème} étage de la Mairie que cette dernière occupe actuellement.

Le montant de la location serait fixé à 800 €/mois, sans les charges.

Après délibération, le conseil municipal adopte la location de la maison sise 27 rue Charles de Gaulle à Cherisy (sans le sous-sol) au profit de la CCLVD, à compter du 1^{er} mai 2013, au tarif de 800 €/mois hors charges.

L'Etude POPOT de Cherisy sera chargée d'établir le bail. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

3°/ Rapport sur les différents travaux en cours

a) RD 116 Le Petit Cherisy

Les travaux ont pris un peu de retard à cause des intempéries. Le petit pont en bois a été installé. Un chemin en grave sera aménagé pour les piétons jusqu'au Chemin du Fossé du Roi. Les socles des lampadaires sont posés. M. le Maire rappelle que l'enrobé a été financé par le Conseil Général.

b) Travaux électricité maison Bédard

Dans le cadre de la location de la maison sise 27 rue Charles de Gaulle à Cherisy au profit de la CCLVD, M. le Maire expose qu'il est nécessaire que la commune réalise certains travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'installation électrique ainsi que divers travaux de peinture. Une ligne de crédit de 20 000 € sera inscrite au budget.

D.2013/03/15-02 c) Enfouissement réseaux électriques au Gaillon (CR 14)

ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES AU GAILLON M. le Maire informe le conseil municipal des travaux entrepris par la SICAE ELY au Gaillon pour l'enfouissement de la ligne Moyenne tension. Les habitants ont exprimé le souhait de profiter de ces travaux pour enfouir également la basse tension, le réseau d'éclairage public et le réseau France Télécom. Les frais pour la basse et moyenne tension seraient pris en charge par le SIEPRO, mais il resterait à charge de la commune l'enfouissement du réseau France Télécom dont le devis INEO s'élève à 22 348,37 € HT, soit 26 728,65 € TTC, ainsi que les travaux de bi-couche du chemin qui est en mauvais état. Après délibération, le conseil municipal adopte ces travaux à l'unanimité.

d) Cloches de l'Eglise

les deux cloches (Anne et Claude) ont été remontées et sont opérationnelles (il manque encore la petite cloche du clocheton). Le carillon électronique est débranché. L'Abbé aimerait que le boîtier de commande du carillon soit rangé à côté du compteur et fermé à clé.

4°/ Projets d'investissements à réaliser sur l'exercice 2013

D.2013/03/15-03 a) Confirmation acquisition terrain HERVE

CONFIRMATION ACQUISITION TERRAIN HERVE M. le Maire rappelle les différentes démarches entreprises depuis plusieurs années pour essayer d'endiguer les nuisances liées aux activités pratiquées sur le parking de la Mésangère. Une clôture a été construite par les services de l'Etat devant la mise en place d'un merlon de terre sur toute la longueur du parking. Une partie de ce merlon est implantée sur un terrain cadastré ZT 51 appartenant à Monsieur Jean HERVE. Dans ce cadre, il expose qu'il serait logique que ce terrain cadastré ZT 51 d'une superficie de 7 971 m² soit racheté par la commune. M. le Maire indique qu'après négociations avec Monsieur HERVE, le prix de vente serait de 22 000 €. Après délibération, le Conseil Municipal adopte l'acquisition de ce terrain au prix de 22 000 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier. L'Etude POPOT de Cherys sera chargé du dossier. Adopté à l'unanimité.

b) Possibilité acquisition terrain lieudit « La Justice »

M. le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir un terrain au lieudit « La Justice » d'une superficie de 23 986 m², ce qui pourrait constituer une provision foncière et permettre à la commune de maîtriser l'aménagement sur ce site, tenant en compte les nouvelles prescriptions de la DDT pour les zones AU situées à 15 km d'un SCOT. Des contacts sont en cours avec le propriétaire.

c) Démolition 2 logements entre la Mairie et l'atelier

M. le Maire expose le projet de démolition des 2 logements vétustes situés devant la mairie ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble pour l'aménagement du site autour de cette dernière. L'actuel atelier pourrait être démoli dans un 2^{ème} temps.

D.2013/03/15-04 5°/ Nomination voirie Z.A. Les Forts

NOMINATION VOIRIE Z.A. LES FORTS M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande du service des Impôts, il convient de régulariser la nomination de la rue des Forts, Z.A. les Forts, par une délibération. Après délibération, le conseil municipal décide de confirmer la nomination de « Rue des Forts – Zone Artisanale Les Forts » pour la voie en continuation de la RD147/8 jusqu'à l'intersection avec la rue de Marsauceux. Adopté à l'unanimité.

D.2013/03/15-05 6°/ Réforme des rythmes scolaires – demande de dérogation pour report en 2014

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DEMANDE DEROGATION REPORT EN 2014 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUCHER, rapporteur de la Commission Scolaire. Ce dernier rappelle le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2013, dont les règles communes sont les suivantes :
- 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées

- Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique des services de l'Éducation Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

- L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le DASEN, agissant par délégation du recteur après avis du Maire intéressé.
- A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) organisées en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'I.E.N. de la circonscription, sur proposition du Conseil des Maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

D'ores et déjà, nous prenons à notre charge des activités éducatives se déroulant avant ou après la classe. Le temps éducatif nouveau qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires n'est pas d'une autre nature. Il est assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. Les intervenants actuellement positionnés sur du temps scolaire peuvent, pour tout ou partie, être redéployés sur le temps éducatif.

Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement : celui-ci passerait à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Le maire ainsi que le conseil d'école aura la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur BOUCHER rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place. Il précise en outre les difficultés rencontrées et évoquées lors des réunions de la Commission Extra Municipale créée spécialement pour ce sujet. Il donne lecture des 3 comptes rendus et de la synthèse des travaux de cette commission qui fait clairement ressortir le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme. Un échange a lieu et chacun peut s'exprimer.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de 3 heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles maternelle et élémentaire de Cherisy.
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le D.A.S.E.N.
- de communiquer la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux pour visa.

Adopté à l'unanimité.

7° / Organisation du centenaire de Madame LEFEBVRE

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune comptera un centenaire le 17 Mars 2013. Il s'agit de Madame LEFEBVRE Madeleine née le 17 Mars 1913, habitant Chemin de la Ferme aux Osmeaux.

A cette occasion, la commune organisera une manifestation de sympathie le dimanche 17 Mars à partir de 11 heures à l'Espace Hugo en compagnie de la famille.

8° / Questions diverses

a) Etude fonctionnement cantine

M. BOUCHER expose que la commission scolaire est en train d'étudier un nouveau système pour le fonctionnement de la cantine, en fonction du quotient familial ; M. le Maire suggère que ce nouveau fonctionnement pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2014, en concordance avec les nouveaux rythmes scolaires.

b) Commission des Eaux

D. ROBERT expose que les recherches de fuites sur le réseau d'eau potable vont permettre de réduire la consommation d'eau en 2013. La cotisation du SICA ANET s'élève à 1,15 € par habitant pour 2013.

c) Informations diverses

↳ M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place de la nouvelle agglomération de Dreux dès le 1^{er} juin prochain, même si pour des raisons pratiques, l'exercice comptable des EPCI sera réalisé jusqu'au 31/12/2013.

↳ Bâtiment communal : M. le Maire suggère l'idée de transformer, à l'avenir, la maison Bédard en Maison des Associations.

↳ M. le Maire informe le conseil municipal du départ de 2 agents communaux : Thierry BOURDON et Yann LARHER.

↳ M. le Maire informe le conseil municipal du dépôt d'une déclaration de travaux, pour le compte de la SNCF, relative au déplacement de l'antenne actuellement installée au passage à niveau de Raville, pour sa mise aux normes.

TOUR DU TAPIS

C. BOUCHER

↳ Signale du bois resté sur place suite à l'élagage d'un chemin à Raville. M. le Maire propose qu'il soit brûlé.

↳ Propose que la journée « Nettoyage de printemps » sur la commune ait lieu le samedi 6 Avril prochain.

↳ Informe les inscriptions à l'école maternelle sont en cours. La commission scolaire se réunira début avril.

↳ Le projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire est toujours en suspens.

B. LOQUET

↳ Eglise : transmet la demande de fermer à clé la porte du clocher car l'église serait ouverte au public tous les jours. Il est aussi souhaité qu'une barre de fer soit installée pour bloquer la porte du fond. Il est demandé l'autorisation au Maire pour l'installation d'une banderole extérieure (au-dessus de la petite porte) à l'occasion des fêtes religieuses (Pâques, Noël...). M. le Maire préconise, par mesure de sécurité, d'attendre l'installation de la vidéo protection avant d'ouvrir l'église tous les jours.

↳ A rencontré le directeur de la Bibliothèque Départementale qui doit faire parvenir une convention pour informatisation de la bibliothèque.

Le coût de la commune serait de 700 € la 1^{ère} année et 400 € par an pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Une formation de 60 heures pour Monsieur VITRAC et Mademoiselle VERDIER serait assurée à Cherisy.

Quelques travaux de peinture restent à réaliser ainsi que le remplacement de la porte d'entrée.

La manifestation « L'heure du poème » animée par Textes et Rêves le 9 mars dernier, a connu un réel succès avec la participation d'une soixantaine de personnes.

Madame GOEURY a émis le souhait de reprendre le bénévolat à partir du mois de septembre.

↳ Bulletin municipal : il est en cours d'élaboration.

M. ISABEL

↳ Propose une commission d'éclairage public le 9 avril prochain qui pourrait se coupler avec une commission des bancs et une tournée pour les plaques des noms de rues.

↳ SYROM : le syndicat fera l'acquisition de 2 petits camions pour faciliter la collecte.

D. ROBERT

↳ Syndicat d'assainissement de Marchezais : la cotisation augmente de 2% pour 2013

↳ Dans le cadre des travaux au Gaillon demande possibilité de ramener de la terre sur le chemin.

B. DUPORT

↳ Demande de l'entreprise POC de débayer la RD 303 en cas d'intempéries. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une départementale dépendant du Département et que le parking appartient à l'Etat.

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Demande un porte-gerbe au Monuments aux Morts.

E. LEGER

↳ Signale un lampadaire abimé rue de Paris. M. le Maire lui répond avoir fait une tournée avec M. TAVERNIER, Directeur de la SICAE ELY pour repérer les lampadaires abimés.

L. DESHAYES

↳ Suggère la suppression des feux clignotants qui sont hors service rue Charles de Gaulle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.